

Arrêt du service de collecte des encombrants sur RDV à partir du 1er mars 2025

Emetteur: Direction déchets - Stéphanie DE JONCKEERE

31/01/2025 – màj 24/02/2025

Contexte et rappels :

Le schéma de collecte adopté par CM en 2021 prévoyait le déploiement d'un service de collecte des encombrants sur rendez-vous, payant, en complément des collectes programmées (tous les 2 mois sur l'urbain – 2 fois par an sur le péri-urbain) et des déchetteries.

L'organisation proposée pour ce service a été présentée au Maire-Président en novembre 2023, pour une mise en œuvre en février 2024 par CMTV au tarif de 20 € par rendez-vous dans la limite de 4m³ d'encombrants.

Communication mise en œuvre au lancement du service :

- Présentation en Conférence des Maires de décembre 2023
- Article dans le Votre Agglo de janvier 2024
- Information sur le site internet de l'Agglo : Tri et réduction des déchets Chartres métropole
- Formation du Guichet Unique à la prise de rendez-vous
- Article rappelant ce service de le Votre Agglo de novembre 2024

Arrêt du service à partir du 1er mars 2025

CMTV a relevé un faible nombre de demandes de collecte ainsi que des difficultés de recouvrement des factures. Sur la base de ces constats, il a été acté par le Maire-Président, en réunion « stratégie déchets » le 07 janvier 2025, de mettre fin à ce service.

Compte tenu de l'information à mettre en œuvre préalablement à cet arrêt, la date de fin effective a été fixée au 1^{er} mars 2025.

L'information proposée en direction des communes et des habitants est la suivante :

- Courriel d'information signé de Mme LHERMITTE à l'attention des Mairies des 66 communes (rédaction par la DD, validation par AL et le Cabinet, envoi par le Cabinet)
- Supprimer l'information existante sur le site internet de l'Agglo (demande faite le 17/02/2025 auprès du service web)
- Information du Guichet Unique : information sur l'arrêt du service déjà transmise par la Direction déchets pour éviter la prise de rendez-vous après le 1^{er} mars ; information complémentaire à prévoir suite à l'information des communes ;
- Information du Service Propreté de la VDC par la Direction déchets (information transmise le 10/02/2025)